

Saint Loup le MAG

C A M M A S

2023

LA LETTRE DU MAIRE

SPÉCIAL MI-MANDAT 2020 2023

TROIS ANS D'ACTION
AU SERVICE
DES SAINT LOUPIENS



INFO
VIE LOCALE **Budget 2023**
ENVIRONNEMENT





Chères Saint Loupiennes, chers Saint Loupiens,

3 ans déjà...

**Des engagements tenus, une action à poursuivre,
les résultats sont là !**

En mars 2020, pour gérer notre commune, vous avez élu une équipe municipale renouvelée. Composée de femmes et d'hommes de tous âges, de tous horizons, répartis sur le territoire communal. J'ai en cet instant, une pensée pour notre ami Pierre GAGLIONE qui nous a quittés prématurément, et qui nous manque.

Dans cette lettre du maire nous vous présentons **notre bilan mi-mandat** sur les réalisations municipales et intercommunales de 2020/2023, et également **le budget 2023** où malgré les contraintes budgétaires de plus en plus lourdes (par exemple les dépenses énergétiques et autres) **nous avons décidé de ne pas augmenter les taux d'imposition communaux, afin de ne pas peser encore plus sur le budget des ménages.**

A mi-parcours du mandat que vous nous avez confié, il nous a paru opportun et juste de vous en rendre compte. Nombre de projets pour lesquels nous nous étions engagés devant vous ont abouti ou sont en bonne voie. Ce bilan prouve que **nous faisons ce que l'on dit.**

Sachez simplement qu'avec vos élus et l'ensemble du personnel communal, nous œuvrons au quotidien en nous efforçant d'agir pour le bien et l'intérêt de votre commune. Avec toujours le souci de prendre des décisions qui s'inscrivent dans le long terme. Des décisions à caractère durable et économiquement viables, **car s'il y a bien une chose aujourd'hui sur laquelle nous devons collectivement être vigilants, c'est la dépense publique : saine, constructive, efficace...** c'est à ce prix que nous obtiendrons des résultats efficaces, des dépenses maîtrisées et que nous pourrions donc mieux anticiper les contributions fiscales.

Je tiens à saluer avec respect l'ensemble de mon équipe municipale et à les remercier pour leur engagement, leur détermination et leur courage. Construire dans le temps, voilà l'adage auquel je me suis toujours tenu. Et vous le savez aussi bien que moi, il faut aussi savoir laisser le temps au temps. Pour beaucoup d'entre vous, qui me connaissez, vous savez que je n'agis que pour l'intérêt commun. Et je dois dire que cette passion m'anime encore comme au premier jour. Aujourd'hui, je n'ai pour cette commune que le souhait de la voir s'épanouir, mais aussi avant tout, d'y voir les habitants heureux et fiers d'y vivre.

ENSEMBLE, CONTINUONS DE BÂTIR LE SAINT LOUP CAMMAS DE DEMAIN.

Bien cordialement,
votre maire Claude MARIN



*Promesses
tenues*

2020
2023

SPECIAL MI-MANDAT



RETOUR SUR 3 ANS D'ACTION MUNICIPALE

**Nous l'avons promis,
nous l'avons fait !**

Montant total investi par la commune :

2 405 391€ bilan non exhaustif

AFFAIRES SCOLAIRES/ÉDUCATION/ENFANCE/JEUNESSE

« L'éducation dans les actes : c'est notre priorité absolue »

Les politiques que nous menons en matière d'éducation, de restauration, visent à accorder le maximum d'attention aux enfants et à améliorer leurs conditions de vie, d'accueil et d'enseignement, leur apprendre à s'épanouir et leur donner les clés de la réussite.

	Coût TTC	Subvention	Part communale
Construction du centre de loisirs « Le pré en bulle » (frais d'étude inclus), extension du restaurant scolaire, création d'un parking.	2 282 269 €	1 110 406 €	1 171 863 €
Remplacement planches de rive groupe scolaire	90 854 €	48 102 €	42 752 €
Mise aux normes incendie locaux de stockage	5 265 €	3 148 €	2 117 €
Remplacement luminaires en LED	6 085 €	-	6 085 €
École mobile de 12 ordinateurs + achat tablettes	20 604 €	13 600 €	7 004 €
Création d'un préau école maternelle	15 360 €	9 285 €	6 075 €
Plantations école et centre de loisirs	14 300 €	-	14 300 €
Mise en place du « portail famille »	7 368 €	4 308 €	3 060 €
Auto laveuse	4 176 €	1 830 €	2 346 €
Mobilier divers école + cantine	4 806 €	811 €	3 995 €

Montant total PART COMMUNALE « non exhaustif » 1 259 597 €

Création d'un préau école maternelle



Extension du restaurant scolaire



Ecole mobile de 12 ordinateurs + achat tablettes



Centre de loisirs « Le pré en bulle »





ENVIRONNEMENT/URBANISME

Un développement urbain maîtrisé : « Saint Loup Cammas : la ville à la campagne »

Un cadre de vie préservé pour un développement durable et maîtriser notre urbanisme. Le Plan Local d'Urbanisme, c'est aussi la politique de la commune avec l'aménagement de son territoire. La révision du PLU fixe le cap afin de conserver le caractère rural et une maîtrise du développement car nous devons continuer à assurer le calme, la sérénité, et le bien être de nos habitants.

	Coût TTC	Subvention	Part communale
Révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU)	69 375 €	12 500 €	56 875 €
Station d'épuration Gotis : presse à vis pour mise en conformité suite à Covid	313 000 €	-	313 000 €

Achats divers, aménagement des bâtiments

Services techniques/atelier : achats divers + achat véhicule électrique 37 900 €	51 592 €	9 022 €	42 570 €
Mairie : remplacement serveur informatique, rénovation isolation toiture, mobilier	55 252 €	7 707 €	47 545 €
Aménagement village : (achats divers, arbres, fleurs, éclairage Noël...)	19 000 €	-	19 000 €

Montant total PART COMMUNALE

478 990 €

Réunion publique du Plan Local d'Urbanisme (PLU)



Presse à vis pour mise en conformité suite à Covid



Aménagement fleurs



Éclairage de Noël



Trophée insolite 2018
Trophée de la jeunesse 2021
Trophée de la vie locale 2022



SÉCURITÉ/AMÉNAGEMENT/VOIRIE

« Planifier un aménagement cohérent »

	Coût TTC	Subvention	Part communale
Différentes réfections de voiries, de réseaux divers et de trottoirs :	250 000 €	-	250 000 €
Extension du nouveau cimetière, 135 emplacements supplémentaires :	144 237 €	42 547 €	101 690 €
Remplacement des éclairages publics vétustes par des luminaires LED, d'autres programmes sont en cours :	74 460 €	-	74 460 €
Mise en place d'un schéma directeur d'assainissement et pluvial :	71 292 €	50 713 €	20 579 €
Démolition et reconstruction du plateau traversant route de Pechbonnieu : 12 770 euros + achat radar pédagogique 16 000 euros	28 770 €	-	28 770 €
Rénovation jardin public « Jardi'loup »	18 865 €	7 840 €	11 025 €
Poursuite des études pour l'aménagement du carrefour place de la mairie qui permettra de sécuriser ce carrefour :	28 800 €	-	28 800 €

Montant total PART COMMUNALE

515 324 €



VIE LOCALE/ASSOCIATIVE/ CULTURELLE ET SPORTIVE

« Valoriser le vivre ensemble et permettre aux habitants de s'investir dans la vie communale et de bénéficier de diverses activités »

Saint Loup Cammas est une commune riche en festivités grâce à son tissu associatif important et aux actions menées par la municipalité.

Maintenance des bâtiments associatifs :

Maison des associations :	42 350 €
Espace sportif :	32 000 €
Salle des fêtes :	10 130 €

Le soutien de la mairie aux associations sous forme de moyens financiers, matériels et humains permet d'avoir une forte dynamique tout au long de l'année **67 000 € sur 3 ans.**

Repas annuel des anciens, Forum des Associations, Tables gourmandes.

Un accompagnement des personnes isolées ou vulnérables, un plan canicule et un plan grand froid pour les personnes souhaitant un suivi particulier et qui s'inscrivent à la mairie, c'est rassurant pour tout le monde et cette entraide fonctionne.

L'opération « tranquillité absences » : une prévention des cambriolages par des rondes régulières de policiers municipaux.

Montant total PART COMMUNALE	151 480 €
-------------------------------------	------------------



Tables gourmandes



Repas annuel des anciens



Forum des Associations

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES COTEAUX BELLEVUE

Travaux importants réalisés

Construction d'un bâtiment technique du service environnement zone Legrand à Pechbonnieu (frais d'étude compris)	3 472 000 €
Six courts de tennis couverts	3 446 600 €
Crèche à Rouffiac Tolosan	1 455 800 €
Voie douce route de Saint Geniès Bellevue	400 000 €

Montant total	8 774 400 €
----------------------	--------------------



Tennis couvert



Voie douce



CONTRÔLE DE GESTION/ ÉCONOMIE

« Rigueur et maîtrise des dépenses et des impôts locaux »

Contrôle permanent des dépenses, recherche d'économies et de subventions.

Maintien de la stabilité des impôts, pas d'augmentation des taux communaux depuis plusieurs années.

Nos objectifs visent à maintenir la qualité des services aux citoyens et à réaliser les investissements nécessaires. Pour viser ces objectifs, une capacité d'autofinancement positive doit être pérennisée.

Pour cela, nous devons continuer à maîtriser nos dépenses tout en soutenant le tissu associatif et cibler une fiscalité locale modérée malgré la baisse des dotations de l'état.

C'est exactement ce que nous faisons depuis de nombreuses années et nous continuerons à le faire, quitte à retarder certains investissements.



Remise en état du jardin'loup



Remplacement lampes LED

Budget 2023

COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNAL 2022

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Recettes 2022	2 012 757,25 €
Dépenses 2022	1 464 056,74 €
Excédent sans report des résultats	548 700,51 €
Excédent avec report des résultats	848 700,51 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Recettes 2022	984 135,58 €
Dépenses 2022	1 031 946,30 €
Excédent sans report des résultats	-47 810,72 €
Excédent avec report des résultats	424 733,49 €

TAUX COMMUNNAUX

TAXE	2021	2022	2023
HABITATION sur résidences secondaires	-	-	13,66 %
FONCIÈRE BÂTI (taux départemental + taux communal)	39,60 %	39,60 %	39,60 %
FONCIÈRE NON BÂTI	121,92 %	121,92 %	121,92 %

BUDGET PRIMITIF 2023

FONCTIONNEMENT

TRAVAUX EN RÉGIE
ATTÉNUATIONS DE CHARGES
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE
PRODUITS DES SERVICES
DOTATIONS ET PARTICIPATIONS
EXCÉDENT ANTERIEUR REPORTÉ
IMPÔTS ET TAXES

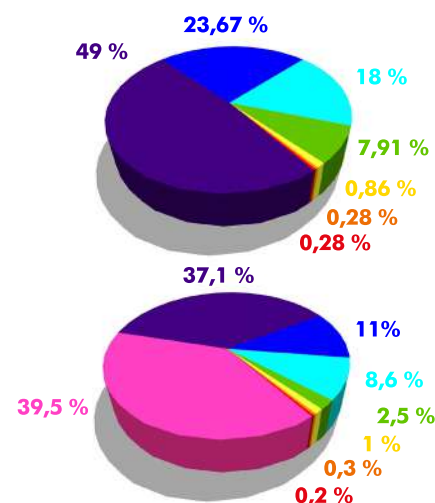
8 000,00 €
 8 000,00 €
 19 900,00 €
 183 400,00 €
 406 414,00 €
 548 700,51 €
 1 144 008,00 €

RECETTES 2 318 422,51 €

OPÉRATIONS D'ORDRE
CHARGES FINANCIÈRES
ATTÉNUATIONS DE PRODUITS
CHARGES SPECIFIQUES
VIREMENT SECTION D'INVESTISSEMENT
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE
CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL
CHARGES DE PERSONNEL

5 016,00 €
 6 200,00 €
 19 984,00 €
 57 990,26 €
 200 000,00 €
 254 083,64 €
 859 163,61 €
 915 985,00 €

DEPENSES 2 318 422,51 €



INVESTISSEMENT

OPÉRATIONS D'ORDRE
VIREMENT À LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT
DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES
RÉSULTAT REPORTÉ

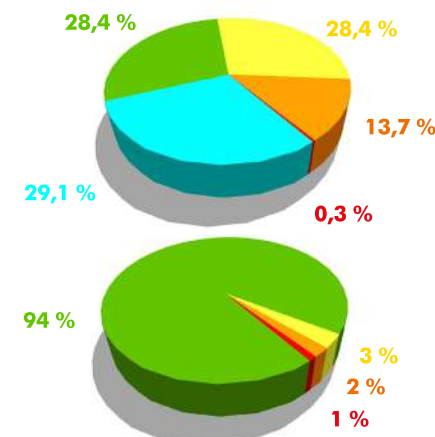
5 016,00 €
 200 000,00 €
 414 544,52 €
 415 000,00 €
 424 733,49 €

RECETTES 1 459 294,01 €

OPÉRATIONS D'ORDRE
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (PLU)
EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES (CHARGE DE LA DETTE)
DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT

8 000,00 €
 33 978,00 €
 50 793,80 €
 1 366 522,21 €

DEPENSES 1 459 294,01 €



ENVIRONNEMENT

DÉCHETS VERTS ET BIODÉGRADABLES

Pour réduire nos déchets ménagers et valoriser nos résidus de jardin, le service environnement de la Communauté de Communes des Coteaux Bellevue peut nous proposer des composteurs de jardin.

L'inscription pour la réservation d'un composteur se fait directement auprès du service de la CCCB en appelant le 05 34 27 13 65.



BACS JAUNES :

Il y a du nouveau dans votre bac de tri !

Depuis le 1er janvier 2023 vous pouvez y déposer tous vos emballages en papier, en métal, en carton et tous les emballages en plastique sans exception (pot de yaourt, barquette de beurre, de viande, pot de crème cosmétique...).

Les emballages en verre, eux, sont toujours à déposer dans le conteneur à verre.

COLLECTE DES TEXTILES, LINGE ET CHAUSSURES

Un point d'apport volontaire pour les textiles est à votre disposition dans notre commune. Il est situé allée de la salle des fêtes.

COLLECTE DU VERRE

Il s'agit d'un apport volontaire dans les récup' verre mis à votre disposition sur la commune.

Vous pouvez y jeter : les bouteilles, les pots et les bocaux en verre sans bouchon, couvercle ou capsule.

Ne pas y jeter : les pots de fleurs, la vaisselle, les ampoules ou les sachets plastiques.

COMPOSTAGE CIMETIÈRE

Un composteur a été installé au nouveau cimetière afin de favoriser le tri et profiter de ressources vertes qui seront utilisées par les services techniques pour les plantations. Saint Loup Cammas s'est porté volontaire pour participer à cette phase test qui sera étendue à d'autres communes si les résultats obtenus sont concluants.



RENDEZ-VOUS À VENIR



JUIN

Samedi 3 juin :

Soirée dansante « 50 ans du Club de pétanque »

Samedi 10 juin :

Gala théâtre Foyer Rural

Samedi 17 juin :

Bandas Anim' St Loup

Week-end 23, 24 et 25 juin :

Gala de danse du Foyer Rural

Mardi 27 juin :

Repas Club des Aînés

JUILLET

Jeudi 06 juillet :

Soirée « Tables gourmandes » organisée par la mairie

Jeudi 13 juillet :

Fête nationale avec Anim' St Loup

AOUT

Week-end 19 et 20 août :

Concours de Pétanque challenges Tutti-Pizza et Lady Gabrielle

SEPTEMBRE

Samedi 2 septembre :

Forum des Associations organisé par la Mairie

Dimanche 10 septembre :

Vide grenier du Club de Pétanque

Week-end 15/16/17 septembre :

Fête locale

organisée par le Comité des Fêtes

Mardi 26 septembre :

Repas du Club des Aînés

OCTOBRE

Dimanche 15 octobre :

Vide grenier d'Anim' Saint Loup

NOVEMBRE

Samedi 4 novembre :

Repas organisé par Anim' St Loup

Samedi 11 novembre :

Commémoration de l'armistice à Saint Loup Cammas

Dimanche 19 novembre :

Course pédestre des Zinzins du bitume

Samedi 25 novembre :

Fête de la Sainte Cécile avec la Gerbe d'Or

DECEMBRE

Samedi 2 décembre :

Goûter de Noël du Foyer Rural

Samedi 9 décembre :

Concert de fin d'année de la Gerbe d'Or

Dimanche 10 décembre :

Loto annuel du Foot Entente Jeunes

Mardi 19 décembre :

Repas du club de l'amitié

...BRÈVES



ARRETE PREFECTORAL PORTANT SUR LA SITUATION DE VIGILANCE DES USAGES DE L'EAU DANS LE DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE

Dans le cadre d'une gestion globale, raisonnée et préventive de la ressource en eau, toutes les communes de la Haute-Garonne sont placées en **vigilance** à compter **du 13 avril jusqu'au 31 octobre 2023** :

- les collectivités et les particuliers sont invités à limiter les usages non essentiels tels que l'arrosage des jardins, pelouse, terrains de sport, lavage des voitures, des voiries, façades, remplissage et mise à niveau des piscines.
- les exploitants agricoles sont invités à modérer les consommations d'eau pour irriguer les cultures de printemps en place et à opter pour des cultures d'été qui exigent moins d'eau.

ACCUEIL DE LOISIRS

L'accueil de loisirs extrascolaire «Le Pré en Bulle» ouvrira ses portes cet été du lundi 10 juillet au vendredi 28 juillet et à partir du lundi 21 août 2023. Il sera fermé du lundi 31 juillet au vendredi 18 août 2023 inclus.



TRANQUILLITÉ ABSENCES

Vous quittez votre domicile pour des destinations diverses ou des vacances, faites surveiller votre maison par des passages de la police municipale durant cette période. La possibilité vous est donnée de vous inscrire sur le site « portail citoyen » pour solliciter ce service à l'adresse suivante :

ccoteauxbellevue.portailcitoyen.eu

PLAN CANICULE REGISTRE DES PERSONNES VULNÉRABLES

Le plan canicule et le plan grand froid sont des dispositifs d'accompagnement en direction des plus vulnérables. Ils permettent de bénéficier d'une écoute continue et d'une aide en cas de fortes chaleurs ou de grands froids. A l'approche de l'été, le plan canicule va être mis en place, les personnes inscrites sur le registre en mairie seront contactées par téléphone pour s'assurer que tout va bien. Ne restez pas seul, inscrivez vous ! Les personnes souhaitant un suivi particulier et figurer dans le registre des personnes vulnérables sont invitées à remplir la fiche de renseignements disponible en mairie ou sur le site :

www.mairie-saintloupcammas.fr

RÉVISION DU PLU

L'enquête publique de la révision du Plan Local d'Urbanisme aura lieu en mairie entre mi juin et mi juillet, les dates précises vous seront communiquées dès qu'elles seront arrêtées.

NOUVEAU ET IMPORTANT

TRANSFERT DE LA TAXE D'AMÉNAGEMENT POUR LES AUTORISATIONS D'URBANISME

Pour toutes vos demandes d'autorisations d'urbanisme déposées à compter du 1er septembre 2022, une déclaration fiscale devra être effectuée dans les 90 jours suivant l'achèvement de vos travaux sur l'espace sécurité du site :

www.impots.gouv.fr
via le service « biens immobiliers »

Eté 2023 ACCUEIL MAIRIE

En raison des congés d'été, le secrétariat de la mairie **fermera les samedis matins du 15 juillet au 19 août 2023 inclus.**

NUMÉROS DE TÉLÉPHONE :

Standard : **05 34 27 28 50**

Télécopie : **05 34 27 28 51**

Appels urgents le week-end du samedi midi au lundi matin 9 h, jours fériés et tous les jours de 17 h 30 au lendemain 9 h :
06 72 14 56 26

Suivez l'activité de votre commune en vous inscrivant à la « newsletter » sur notre site internet :

www.mairie-saintloupcammas.fr

CONTRIBUTEURS

Directeur de la publication : Claude MARIN

Comité de rédaction : Herveline JACOB, Laurence PRUDON, Brigitte VILALTA, Denis SFORZIN, Corinne CALVIGNAC, Laurence CAMUS, René FRUET, Sandrine PENNAIRE, Véronique FAURE, Claude MILHAU, Patrice GERBER.

Avec la participation de Véronique ISOLA.

Création réalisation : Jean Christophe SARRAT

Impression : IMPRIMERIE GRAPHITTI

LES RÈGLES DE VIE EN COMMUN

VOISINAGE

Ce sont souvent des petits bruits, des petits riens, qui compliquent à la belle saison les rapports de voisinage. Aussi il est parfois utile de raviver les règles du vivre ensemble.

En raison de leur intensité sonore, certaines tâches telles que l'utilisation de tondeuses, tronçonneuses, perceuses... peuvent être effectuées seulement selon les jours et horaires suivants :

- **les jours ouvrables :**
de 8 h 30 à 12 h et de 14 h 30 à 19 h 30
- **les samedis :**
de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h
- **les dimanches et jours fériés :**
de 10 h à 12 h et de 16 h à 18 h.

DÉJECTIONS CANINES

Par mesure d'hygiène publique, les déjections canines sont interdites sur toute la voie publique, trottoirs, espaces verts, et espaces de jeux publics pour enfants.

Tout propriétaire en possession d'un chien **est tenu de le tenir en laisse** et de procéder immédiatement par tout moyen aux ramassages des déjections.

Amendes encourues : le fait de promener son chien sans avoir de sac de ramassage est passible d'une amende de 35 €. Le fait de ne pas ramasser les déjections canines de son chien est passible d'une amende de 135€.

MISE EN PAUSE DE L'ÉCLAIRAGE NOCTURNE

Le plan de sobriété énergétique est mis en place sur la commune.

L'éclairage public est désormais éteint entre **23h et 5h30**, les routes départementales resteront éclairées.